

**Ascom Pensionskasse (APK)**

**Synthèse du rapport 2005**



# Rapport annuel 2005

Les marchés des titres ont suivi une évolution très positive en 2005. La plus-value des actions a largement contribué à la performance de 11% (3,5% en 2004) de l'APK, atteinte sur l'ensemble de la fortune. Cela nous a permis de constituer les provisions techniques nécessaires et d'accroître encore la réserve pour fluctuations des titres. Dès lors, la capacité de risque s'est encore améliorée. Le degré de couverture selon l'OPP 2 est passé de 104.8% à 109.9%.

Les restructurations du groupe et les réductions du personnel d'une grande partie des entreprises affiliées ont induit une baisse des assurés actifs de 2'345 à 2'154 personnes. Le nombre des bénéficiaires de rentes reste à peu près identique à celui de l'exercice précédent avec 3'417 bénéficiaires au 31.12.2005. Les rentes versées ont cependant augmenté de 1.8 millions de francs alors que les cotisations ordinaires des assurés diminuaient de 1.5 millions. L'augmentation du total du bilan de 7% à 1'381 millions de CHF est une conséquence de la plus-value des titres de fortune.

Durant l'exercice, le Conseil de fondation a connu des mutations consécutives au départ de deux de ses membres de leur employeur: Daniel Messerli, vice-président et représentant des employés depuis 1991 et Johannes Schläpfer, représentant des employeurs depuis 2003. Au nom des assurés, nous remercions ces messieurs de leur engagement pour le bien de notre Caisse de pension. En 2005 Andreas Fischer a été élu par les employés et Hans Zimmermann a été nommé par l'employeur au Conseil de fondation. Ils remplacent les membres du Conseil sortant dans la commission Immeubles/Hypothèques.

Outre les affaires courantes, le Conseil de fondation et les commissions se sont consacrés durant l'exercice à la révision de la LPP et de la stratégie de placement de la fortune. En novembre 2005, un workshop traitant de la révision de la LPP et de thèmes actuels a réuni les conseils de fondation des institutions de prévoyance d'Ascom. Axées sur l'avenir, diverses solutions ayant trait à la simplification et à la transparence ont été présentées et débattues.

La nouvelle stratégie de placement, appliquée depuis le 1.1.2006, prévoit une nouvelle catégorie de placements, « Gestion des changes », ainsi qu'une plus grande part

d'actions. Par contre, les parts d'immobilier et de prêts hypothécaires ont été réduites.

L'APK applique déjà depuis 2004 la présentation des comptes prescrite à partir de cette année selon SWISS GAAP RPC 26. Cette nouvelle présentation s'est confirmée: la transparence, et dès lors, l'information, s'en est trouvé améliorée.

Le Conseil de fondation devra se pencher sérieusement sur la structure et la présentation de notre prévoyance en 2006 encore. Le domaine de la prévoyance est soumis aux incessantes modifications du contexte et du marché. Ce qui exige un constant contrôle de la prévoyance pour formater celle-ci de manière transparente et efficace pour les employés et les employeurs.

Berne, avril 2006

Ascom Pensionskasse

La version intégrale du Rapport annuel en langue allemande peut être obtenue sur simple demande auprès du Secrétariat de l'APK (tél. 031 999 17 72).

# Bilans

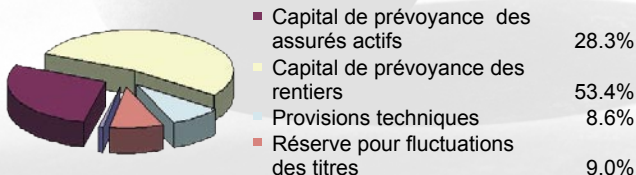
Actifs	31.12.2005		31.12.2004	
	Mio. CHF	%	Mio. CHF	%
Liquidités	140.5	10.2	71.8	5.6
Créances et comptes de régularisation	7.1	0.5	10.7	0.8
Obligations	131.7	9.5	142.0	11.0
Hypothèques	122.4	8.9	130.0	10.1
<b>Total des valeurs nominales</b>	<b>401.7</b>	<b>29.1</b>	<b>354.5</b>	<b>27.5</b>
Actions	512.5	37.1	438.7	34.0
Immeubles/terrains/ Equipements	466.7	33.8	495.7	38.5
<b>Total des valeurs réelles</b>	<b>979.2</b>	<b>70.9</b>	<b>934.4</b>	<b>72.5</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>1'380.9</b>	<b>100.0</b>	<b>1'288.9</b>	<b>100.0</b>

Passifs	31.12.2005		31.12.2004	
	Mio. CHF	%	Mio. CHF	%
Dettes et comptes de régularisation	9.9	0.7	5.4	0.4
Capital de prévoyance des assurés actifs	391.1	28.3	410.1	31.8
Capital de prévoyance des rentiers	738.0	53.4	735.4	57.1
Provisions techniques	118.1	8.6	79.5	6.2
Réserve pour fluctuations des titres	123.8	9.0	58.5	4.5
<b>Total des passifs</b>	<b>1'380.9</b>	<b>100.0</b>	<b>1'288.9</b>	<b>100.0</b>

## Actifs 2005



## Passifs 2005



# Comptes de profits et pertes

	2005 Mio. CHF	2004 Mio. CHF
<b>Cotisations et prestations d'entrée</b>		
Cotisations des employés	14.3	15.1
Cotisations des employeurs	14.7	15.5
Rachat et primes uniques	1.6	1.5
Apports de libre passage	13.8 <b>44.4</b>	14.0 <b>46.1</b>
<b>Prestations, versements anticipés et charges d'assurance</b>		
Prestations de rentes y. c. allocations de renchérissement et capital décès	-64.8	-63.1
Retraits en capital à la retraite	-3.0	-3.1
Prestations de sortie	-31.7	-66.3
Versement anticipé pour la propriété du logement/divorce	-2.6	-3.0
Constitution/dissolution des capitaux de prévoyance et provisions techniques	-22.2	44.3
Contributions au fonds de garantie	-0.3 <b>-124.6</b>	-0.4 <b>-91.6</b>
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-80.2</b>	<b>-45.5</b>
<b>Résultat net des placements de la fortune</b>		
Liquidités et créances du marché monétaire	1.4	-0.5
Obligations	6.6	6.1
Actions	114.5	19.4
Prêts hypothécaires	3.5	4.1
Immeubles	22.7	20.9
Charges d'intérêts	-0.1	-0.4
Frais d'administration des placements de la fortune	-2.1 <b>146.5</b>	-2.4 <b>47.2</b>
Frais d'administration généraux	-1.0	-1.1
<b>Excédent des produits avant constitution des réserves pour fluctuation des titres</b>	<b>65.3</b>	<b>0.6</b>
Constitution des réserves pour fluctuation des titres	-65.3	-0.6
<b>Excédent</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>

# Annexe aux comptes annuels 2005

## Informations générales et explications relatives à l'institution de prévoyance

### But de la Fondation

L'APK a pour but la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution. Elle offre une protection contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité aux employés de la société principale et des entreprises qui lui sont économiquement liées ainsi qu'à leurs survivants.

Le plan de prévoyance repose sur le principe de la primauté des prestations. Il est conforme au règlement entré en vigueur le 1.1.2005 et à ses avenants. La Fondation est autonome; elle assume elle-même tous les risques.

Employés et employeurs versent les mêmes cotisations.

### Bases juridiques

Acte de fondation du 9 octobre 1997  
Règlement du 1<sup>er</sup> janvier 2005 et avenants

La Fondation est inscrite au Registre de la prévoyance professionnelle du Canton de Berne sous le numéro BE.0221. Elle est soumise à l'autorité de l'Office des assurances sociales et de la surveillance des fondations du Canton de Berne (ASVS).

### Effectif des assurés

	31.12.2005	31.12.2004
Assurés actifs	2'154	2'345
Bénéficiaires de rentes	3'417	3'421

Ce sont surtout les restructurations qui ont entraîné une réduction de 191 personnes dans l'effectif des assurés en cours d'exercice. Pour la première fois, le nombre des bénéficiaires de rentes a légèrement diminué.

## Organes

### • Conseil de fondation:

Représentants des employeurs	Sutter Anton, président Bracher Hans Choffat Philippe Maurer André Schläpfer Johannes (jusqu'au 30.9.2005) Zimmermann Hans (à partir du 24.10.2005)
Représentants des employés	Messerli Daniel, vice-président (jusqu'au 30.6.2005) Köhnen Claus, vice-président à partir du 1.7.2005 Fischer Andreas (à partir du 1.7.2005) Marti Hans Santschi Adrian Schlunegger Rosmarie

### • Commissions:

Trois commissions ayant chacune des tâches et des compétences propres déchargent le Conseil de fondation dans son travail

- Commission APK des finances
- Commission APK des immeubles/hypothèques
- Commission APK du personnel

### • Délégués:

21 délégués pour neuf circonscriptions électorales qui représentent l'ensemble des entreprises liées et servent d'intermédiaires entre le Conseil de fondation et les assurés. La nouvelle élection des délégués a eu lieu en novembre 2005. Le mandat, d'une durée de quatre ans, s'étend jusqu'en 2009.

### • Administration:

Bertschy Annegret  
Krättli Erwin (adjoint)

### • Gestion du portefeuille:

Krättli Erwin

### • Gestion des immeubles:

Oesch Marlene  
Hämmerli Monika

### • Comptabilité:

von Dach Jürg

### • Expert actuaire:

LCP Libera AG,  
Actuaires-conseil, Zurich

### • Organe de contrôle:

Ernst & Young AG, Bern

### • Surveillance:

Office des assurances sociales et de la surveillance des fondations du Canton de Berne

## **Principes de comptabilité et de présentation des comptes**

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation sont effectués selon les dispositions du Code des Obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, qui comprennent le bilan, le compte de profits et pertes et les annexes, permettent d'avoir un aperçu de la situation financière de la Fondation au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et respectent les recommandations Swiss GAAP RPC 26.

En sa qualité d'organe suprême, le Conseil de fondation assume la responsabilité des placements de la fortune. En collaboration avec des organes externes, il analyse les stratégies de placement en vigueur. Cette vérification vise en premier lieu à déterminer la tolérance aux risques de l'APK afin de définir la structure de la fortune la mieux adaptée. Une attention toute particulière est accordée à la sécurité et à la répartition des risques liés aux placements, à la gestion des produits et à la surveillance du niveau des liquidités.

## **Principes d'évaluation**

Les principes d'évaluation suivants sont appliqués:

### Titres

Les titres sont évalués à leur valeur de marché, à la date de référence du bilan. Les bénéfices réalisés et les pertes subies sur les cours sont comptabilisés dans les recettes nettes des obligations et des actions.

### Conversion en monnaies étrangères

Les produits et les dépenses en monnaies étrangères sont convertis au cours du jour. Les actifs et les passifs en monnaies étrangères sont évalués aux cours de fin d'année. Les bénéfices et les pertes réalisés sont comptabilisés dans les comptes de résultat.

### Hypothèques

Les prêts hypothécaires sont inscrits au bilan à leur valeur nominale déduction faite des ajustements des valeur économiquement nécessaires.

### Immeubles

À fin 2005, les immeubles ont été évalués selon la pure méthode de valeur de rendement. Le taux de capitalisation se compose du taux de base augmenté de suppléments pour les risques, la négociabilité, les frais d'exploitation, d'entretien et administratifs et la dépréciation due à l'âge. Les parts de copropriété des bâtiments d'exploitation sont estimées selon la méthode DCF (Discounted Cash Flow). Les impôts latents sont considérés pour la plus-value dépassant la valeur des investissements.

### Autres actifs / autres passifs

Les autres actifs et passifs sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

### Réserve pour fluctuation des titres

Les objectifs pour la réserve de fluctuation des titres s'élevaient, comme l'année précédente, à:

- Obligations en CHF	10%
- Obligations en monnaies étrangères	15%
- Actions, parts de fonds comprises	25%
- Biens fonciers d'habitation y. c. terrains	5%
- Biens fonciers commerciaux y. c. copropriétés	10%

Les objectifs fixés pour la réserve de fluctuation des titres au 31.12.2005, d'un total de 180.9 Mio. CHF, n'ont pas été atteints; le montant disponible s'élève à 123.8 Mio. CHF.

### Extension des possibilités de placement (art. 59 OPP 2)

Etant donné que les provisions commerciales et techniques sont à disposition, le but de la prévoyance n'est pas en danger, bien que la valeur réelle (70,9%) dépasse légèrement la limite supérieure de 70% fixée à l'art. 55, al. b, de l'OPP 2. En considération de quoi, le Conseil de fondation a en outre décidé, à titre de diversification aux placements existants en actions et obligations, d'investir un maximum de 4,5% de la fortune dans des Funds of Hedge Funds (fonds de couverture).

De plus, la Fondation possède des parcelles en zone agricole (total, 223'404 m<sup>2</sup>) qui, selon l'art. 53 de l'OPP 2, ne relèvent pas des placements autorisés. Ces parcelles ont été acquises il y a fort longtemps, en partie comme terrain à construire qui, plus tard, ont été de nouveau reclassés en terrains agricoles.

## Stratégie de placement

La stratégie et les marges d'intervention correspondantes adoptées par le Conseil de fondation le 8 septembre 2003 constituent la base des directives de placement. Suite à l'augmentation de valeur et à la modification de la stratégie au 1.1.2006, les marges valables pour 2005 ont été en partie revues à la baisse ou à la hausse sur demande de la commission des finances APK et en accord avec le Conseil de fondation. Le total de la valeur réelle au jour du bilan est juste au-dessus de la limite supérieure autorisée de 70%.

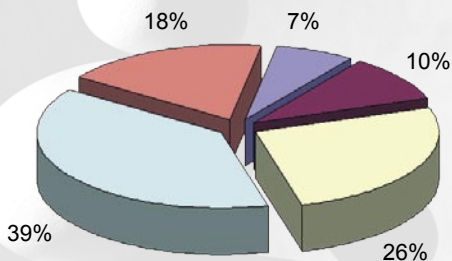
Catégorie de placement	Stratégie APK	Marges d'intervention	Limites max. fixées par la LPP	Etat au 31.12. 2005
Liquidités et créances du marché monétaire	6%	–	100%	10.2%
Obligations en CHF	6%	5 – 7%	100%	3.9%
Obligations en monnaies étrangères	7%	6 – 8%	20%	5.7%
Actions suisses	11%	9 – 13%	30%	14.9%
Actions étrangères	13%	11 – 15%	25%	16.2%
Hedge Funds	4.5%	2 – 4.5%		5.8%
Private Equity	0.5%	0 – 1%		0.2%
Immeubles	40%	34 – 42%	50%	33.8%
Hypothèques	12%	10 – 14%	75%	8.9%

La nouvelle stratégie de placements, appliquée à partir du 1.1.2006, prévoit une nouvelle catégorie de placement, Gestion des changes ainsi qu'une part en actions plus élevée. Par contre, les parts en immeubles et prêts hypothécaires ont été réduites.

## Composition des titres en fonction des catégories de placement

(base : comparaison de la performance)

	31.12.2005		31.12.2004	
	Mio. CHF		Mio. CHF	
■ Obligations CHF	53.3	7%	49.4	8%
■ Obligations en ME	78.4	10%	92.6	14%
■ Actions suisses	206.2	26%	191.3	29%
■ Actions étrangères	306.3	39%	247.3	38%
■ Liquidités	140.5	18%	71.8	11%



## Performance des titres

	2005	2004
Liquidités et créances du marché monétaire	5.6%	-1.5%
Obligations suisses en CHF	2.1%	4.6%
Obligations étrangères en CHF	-1.9%	-2.6%
Obligation en monnaies étrangères	6.5%	2.7%
Funds of Hedge Funds	7.2%	3.9%
Private Equity	157.5%	14.7%
Actions suisses	31.5%	5.2%
Actions étrangères	28.2%	5.9%
<b>Total</b>	<b>19.1%</b>	<b>3.9%</b>
Comparaison avec le Benchmark	17.7%	5.2%

## Rendement des placements en capitaux

	2005	2004
<b>Hypothèques</b> (placements directs) Rendement net sur le patrimoine moyen	2.8%	2.9%
<b>Titres</b> (liquidités comprises) Performance	19.1%	3.9%
<b>Immeubles</b> Rendement net sur le patrimoine moyen	4.4%	3.7%
<b>Rendement total</b> Performance sur les placements de la fortune moyens	11.0%	3.5%

## Calcul du taux de couverture

Taux de couverture selon l'art. 44 de l'OPP 2

	<b>31.12.2005</b>	<b>31.12.2004</b>
	Mio. CHF	Mio. CHF
Actifs (total du bilan)	1'380.9	1'288.9
Engagements	-7.4	-3.9
Passifs transitoires	-2.5	-1.5
Fortune nette de la Fondation	1'371.0	1'283.5
Capital de prévoyance et provisions techniques	1'247.2	1'225.0
<b>Taux de couverture</b>	<b>109.92%</b>	<b>104.77%</b>

L'expert en prévoyance professionnelle procède à la détermination annuelle des capitaux de prévoyance et des provisions techniques ceci, selon les principes reconnus et suivant les bases techniques généralement accessibles.

## Rapport de l'organe de contrôle

La société Ernst & Young AG a vérifié la légalité des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de l'APK pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2005. Selon son évaluation, ces éléments sont conformes à la loi, à l'acte de fondation et aux règlements. Elle recommande donc l'approbation des comptes annuels.

